

Concours 2010

**« A la découverte des métiers de la maintenance
en Bourgogne »**



**Renseignements
ou contacts**

Bernard DUCERF, IEN STI
Philippe LEFEBVRE, IA-IPR
Rectorat de l'Académie de Dijon
51, rue Monge
21000 DIJON
bernard.ducerf@ac-dijon.fr
Philippe.Lefebvre@ac-dijon.fr

Conseil Relation Ecole Entreprise
cree@ac-dijon.fr



Concours
« A la découverte des métiers de la maintenance en Bourgogne »

Les équipes participantes

Ce concours organisé dans l'académie de Dijon en partenariat avec l'association Française des Ingénieurs de Maintenance (AFIM) est ouvert à des équipes constituées de trois partenaires :

- **Collège ou lycée** : élèves de troisième (plus particulièrement à ceux qui suivent un enseignement de découverte professionnelle – option DP3 ou module DP6).
- **Lycée, IUT, ...** : élèves de lycées professionnels ou technologiques ou étudiants de l'enseignement supérieur court.
- **Entreprise** : le projet s'appuie sur un partenariat clairement identifié avec une entreprise en relation avec les métiers de la maintenance .

Objectifs

Les élèves de troisième en rencontrant des acteurs de l'environnement économique (responsables d'entreprise, professionnels,...) découvrent la diversité des métiers de la maintenance présents dans de nombreux secteurs et porteurs d'emploi.

Les professionnels par leurs présentations et témoignages donnent une image plus attractive du monde de l'entreprise et en particulier des métiers de la maintenance, qui sont des métiers évolutifs, afin de motiver les élèves dans le choix de leur futur métier ou profession.

Ces rencontres sont des moments privilégiés afin que les élèves complètent les informations nécessaires à la construction de leur projet d'orientation et au choix d'un parcours scolaire. Les partenariats établis avec d'autres établissements de formation leur permettent de découvrir les filières de formation.

Règlement concours

« A la découverte des métiers de la maintenance en Bourgogne »

Article 1 : Le concours est ouvert à tout **trinôme collège ou lycée professionnel / lycée, IUT, ... / entreprise**. Les élèves ou étudiants inscrits sont en formation dans les établissements de l'Académie de Dijon durant l'année scolaire 2009-2010.

Article 2 : Chaque équipe est constituée de **tout ou partie d'une classe d'élèves ou étudiants**.

Article 3 : Le projet mené par les équipes au sein des établissements scolaires s'appuie sur un **partenariat clairement identifié avec une entreprise**.

Article 4 : Les inscriptions au concours¹ seront acceptées jusqu'au **20 novembre 2009** et doivent mentionner clairement (cf. formulaire d'inscription en annexe) :

- La description de **l'équipe** : nom des établissements, les classes, le nombre et le nom des élèves de l'équipe, le nom et la fonction des membres des équipes pédagogiques chargés de l'encadrement, le visa et la signature des chefs d'établissement et enfin les coordonnées de l'entreprise ou organisme partenaire et la signature du responsable (ou de son représentant).

Article 5 : L'équipe s'engage à faire une présentation du projet mené dans le cadre des partenariats établissements/entreprise dans la forme préconisée par le présent règlement (Voir scénario pédagogique proposé en annexe 1).

Article 6 : La liste des participants et leurs projets pourront être diffusées sur le site de l'Académie de Dijon.

Article 7 : L'équipe, qui participe au concours, transmettra pour le **26 février 2010, délai de rigueur**, sur CD ou DVD une présentation sous forme d'un **document informatique multimédia** respectant le cahier des charges fourni en annexe 2.

Article 8 : Un jury présidé par Madame le Recteur ou un de ses représentants est constitué et comprend :

- le Président de la Délégation AFIM (Association Française des Ingénieurs et Responsables de Maintenance) de Bourgogne-Franche Comté ou un de ses représentants,
- des membres de l'Education nationale de la filière maintenance,
- des représentants des collectivités, organismes ou entreprises.

Il devra se réunir avant le **12 mars 2010** pour apprécier **les productions** fournies par les équipes d'élèves.

Le jury délibère à huis clos. Le jury est souverain dans sa décision et aucun appel ne pourra être fait.

Article 9 : Le jury appréciera les présentations au regard :

- de **la qualité et de la pertinence** des éléments de communication fournis (scénario, valorisation des métiers ...)
- de la **pertinence et de la richesse des échanges** entre les établissements scolaires, leurs élèves ou étudiants et les professeurs, et l'entreprise et ses collaborateurs,
- de **l'enrichissement réciproque** des différentes parties et notamment des éléments qui ont permis aux élèves ou étudiants de mieux connaître l'entreprise et les métiers de la maintenance.

Article 10 : Les participants au concours s'engagent à ne présenter au jury que des productions dont ils sont les auteurs.

¹ **L'inscription** sera effective à réception du document joint. Formulaire d'inscription **dûment rempli et signé** à adresser par mèl : bernard.ducerf@ac-dijon.fr ou crece@ac-dijon.fr ou par fax 03 80 54 09 99.

Article 11 : Les organisateurs du concours avec le soutien des Chambres de Commerce et d'Industrie de Bourgogne récompenseront les équipes désignées comme lauréates lors d'une cérémonie de remise des prix.

Article 12 : Les élèves participant à ce concours mènent des activités et se déplacent sous la responsabilité pédagogique, administrative et financière de leur établissement qui prendra toutes les mesures nécessaires, notamment en termes d'accompagnement et d'assurance.

Article 13 : L'équipe organisatrice du concours se réserve le droit d'écourter, de suspendre, de modifier ou d'annuler le présent concours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent. Les participants au concours seraient dans ce cas informés.

Article 14 : Le fait de participer au concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement.

Article 15 : Les participants autorisent, à titre gracieux, les organisateurs dans un but pédagogique et sans but lucratif, à utiliser et diffuser les présentations réalisées avec mention des auteurs.

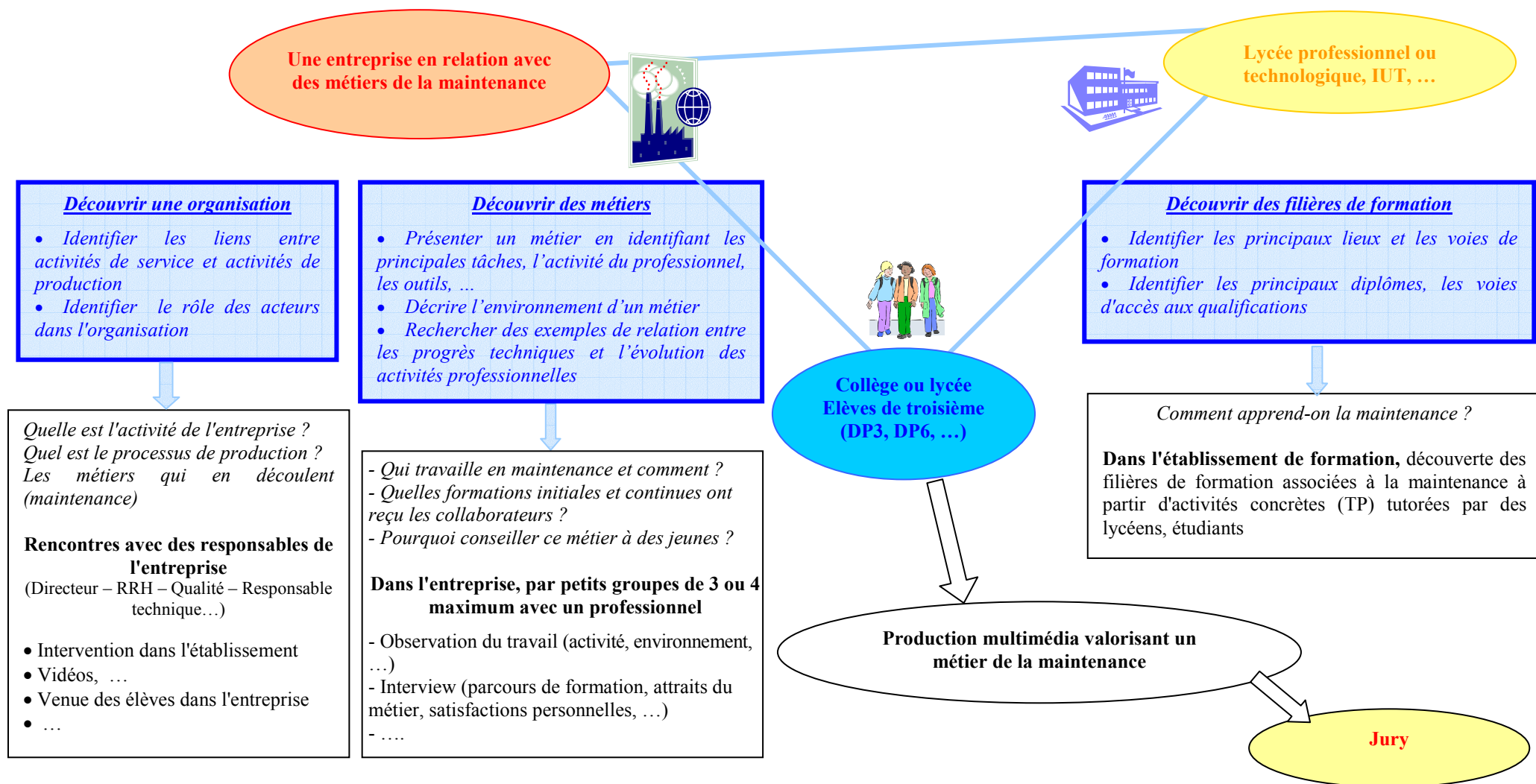
Article 16 : Les professeurs qui encadrent l'équipe d'élèves ou étudiants, s'assureront que les précautions ont été prises pour utiliser de plein droit² les images, et documents (textuels, sonores, graphiques, ...) qu'ils présenteront.

Article 17 : Pour pouvoir participer au concours chaque élève s'il est mineur devra faire signer à ses parents une autorisation (annexe 3) ou s'il est majeur donnera son accord par écrit, afin que les images de son équipe, qui pourraient être prises pendant les phases de travail en cours d'année ou lors des phases d'évaluation des présentations, puissent être utilisées à titre gracieux. Les professeurs responsables de l'équipe devront collecter ces documents et les joindre au dossier transmis au jury pour l'évaluation.

² Consulter à ce sujet sur Educnet le guide juridique : <http://www.educnet.education.fr/juri/legamedia>

« A la découverte des métiers de la maintenance » : scénario pédagogique de partenariat entre des établissements scolaires et une entreprise

Un défi : Présenter tous les attraits d'un métier de la maintenance à partir de témoignages de professionnels



Cahier des charges de la présentation multimédia

Support

Le **document informatique multimédia** est fourni sur CD ou DVD. Il doit être exécutable sur tout ordinateur et ne contenir que les fichiers indispensables à la présentation.

Les documents insérés (photo, courte vidéo, ...) sont pertinents par rapport au contenu.

Durée

De 5 à 10 mn

Mentions obligatoires

- La présentation des différents acteurs (les équipes d'élèves, les équipes pédagogiques, l'entreprise partenaire).
- La présentation du projet.
- La page d'accueil doit contenir le logo de l'Académie de Dijon (en haut à gauche) et celui de l'AFIM (Association Française des Ingénieurs de Maintenance).

Le document multimédia est un outil de communication sur les métiers de la maintenance

La présentation produite par l'équipe d'élèves doit mettre en évidence :

- la **connaissance des métiers et de l'entreprise**,
- les **filières de formation** associées.

Le jury appréciera l'**originalité du scénario et la valorisation des métiers de la maintenance** au sein des entreprises.



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Nous soussignés, Madame (nom, prénom)

mère

représentante légale

Et

Monsieur (nom, prénom)

père

représentant légal

autorisons la prise de vue à titre gratuit et l'utilisation des photographies réalisées de notre fille, notre fils (1)

Nom, Prénom de l'élève :

Elève de la classe de :

Etablissement (nom et adresse) :

pour illustrer ses séquences pédagogiques dans le cadre suivant (1) :

- publication par l'Académie de Dijon de brochures consacrées à l'éducation,
- support multimédia,
- site web.

Nous attestons avoir pris connaissance du fait que nous disposons d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données concernant notre fille, notre fils (article 34 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978).

Date

Date

Signature de la mère
ou de la représentante légale

Signature du père
ou du représentant légal

(1) rayer la ou les mention(s)

